

**Adoption du règlement 007-2024 pour l'année financière 2025, fixation du taux de la taxe foncière, tarif de compensation pour le recyclage, les ordures, taux d'intérêts, versement de taxes**

**Attendu que** l'article 252 de la Loi sur la fiscalité Municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir des règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

**Attendu qu'en** vertu des articles 263 et 266 de la Loi sur la Fiscalité Municipale, le ministère des Affaires Municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières et compensations en 3 versements, soit :

Chaque fois que le total de toutes les taxes et de tous les tarifs de compensation pour services municipaux dépasse 300\$(3) versements égaux, dont le premier devient à échéance trente (30) jours après la date d'envoi du compte et le second 90 jours après l'échéance du premier, le troisième 90 jours après échéance du second.

**Attendu que** l'avis de motion du présent règlement a été donné le 11 NOVEMBRE 2024 et qu'un projet dudit règlement a été déposé séance tenante ;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Paul Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Projet de règlement suivant soit adopté :

**Article 1**

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1.1500\$ du 100\$ d'évaluation pour l'année 2025, conformément au rôle d'évaluation en vigueur au premier janvier 2025

**Article 2**

Le tarif pour les matières recyclables

Matières recyclables par bac : 0\$

**Article 3**

Les tarifs de compensation pour le service de cueillette des ordures sont fixés à :

Résidence : 225\$

Restaurant : 325\$

**Article 4**

Le taux d'intérêt pour les comptes dus à la municipalité est fixé à 15 % à compter du premier janvier 2025

**Article 5**

Les frais d'administration de la municipalité sont fixés à 25.00\$ pour l'exercice financier 2025

**Article 6**


Le présent projet de règlement entrera en vigueur selon la loi

Avis de motion : 11 novembre 2024

Adoption du projet de règlement : 11 novembre 2024

Adoption du règlement : 17 décembre 2024

Avis public d'entrée en vigueur : 18 décembre 2024

  
Doris Deschênes, maire

  
Tania Lebel,  
Directrice générale et greffière-trésorière